

Promesse unilaterale croisée

Par **celinee**, le **22/09/2014** à **22:02**

Bonsoir j'ai une question a vous poser concernant la promesse unilaterale croisée .
En effet il s'agit de 2 promesses qui porte sur le même bien ,une promesse ou le promettant s'engage a vendre le bien au bénéficiaire si ce dernier manifeste la volonté d'acquérir dans un délai d'option et une promesse unilaterale d'achat ou le promettant s'engage a acheter un bien au bénéficiaire si ce dernier manifeste la volonté de vendre dans un certain délai d'option

.
Donc ce que j'ai compris c que l'acheteur qui est dans la promesse unilaterale de vente est différente de l'acheteur qui est dans la promesse unilaterale d'achat car si il s'agirait de la MM personne il n'a qu'à lever l'option il n'a pas a s'engager dans une autre promesse d'achat...
Est ce correct?

Je vous remercie ...